

Présidence française de l'Union européenne

Positions du Parti fédéraliste



Avant-propos

Saisissant l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (2^{ème} semestre 2008), le Parti fédéraliste français souhaite mettre en avant les solutions innovantes et originales qui, à son sens, permettront de mettre sur la bonne voie l'**Europe fédérale** qu'il appelle de ses vœux depuis maintenant 13 ans.

Refusant toute position dogmatique, le Parti fédéraliste avance dans ce document ses projets pour les quatre priorités actuelles de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Etant donné la configuration institutionnelle prévue par le traité dit « de Lisbonne » signé le 13 décembre 2007, une telle opportunité d'avancer des propositions susceptibles d'être puissamment relayées par nos institutions nationales ne se reproduira plus.

En raison de sa vocation européenne, le Parti fédéraliste relatera autant que faire se peut ses positions auprès des autres Etats membres de l'Union européenne ainsi qu'auprès de l'opinion publique européenne.

Elles constituent enfin une base programmatique de départ en vue de l'élection des parlementaires européens prévue au mois de juin 2009.

Sommaire

Avant-propos	2
Sommaire	3
Esprit général de la présidence française à venir	4
Première priorité : les migrations	7
Deuxième priorité : politique énergétique	9
Troisième priorité : l'environnement.....	10
Quatrième priorité : défense européenne	11

Esprit général de la présidence française à venir

Une présidence réussie du Conseil de l'Union européenne, comme l'histoire l'a prouvé, passe autant par le fond que par la forme.

En ce qui concerne le fond, les premières propositions françaises de thèmes à développer pour la période du second semestre 2008 s'orientent vers l'idée « d'Europe-protection ».

Il s'agirait qu'enfin l'Europe aille au-delà de sa nature économique pour assumer un rôle plus proche des citoyens de « protection » face aux instabilités du monde globalisé, aussi bien économiques (délocalisations, concurrence...) que géostratégiques (migrations, terrorisme, énergie, développement durable...).

Pour le Parti fédéraliste, l'Union européenne doit aller bien au-delà de ce maigre objectif afin d'embrasser sa vocation naturelle, à savoir **assumer le rôle de puissance mondiale qui est le sien**. Et cela dans l'ensemble des domaines régaliens qui définissent un Etat. Si les objectifs définis par la présidence française sont en effet primordiaux, et si la volonté de considérer les Européens non-exclusivement comme des consommateurs mais également comme des citoyens est louable, il n'en reste pas moins que l'Europe doit être envisagée de façon plus globale.

Le Parti fédéraliste rappelle qu'il conçoit ses propositions dans le cadre d'une **Fédération européenne** qui soit une véritable **démocratie** au sein de laquelle les décideurs politiques rendent des comptes de leurs actes devant les citoyens. Le Parti fédéraliste demande aux pays moteurs de l'Union européenne de constituer cette Fédération.

Le Parti fédéraliste réaffirme un de ses principes fondamentaux : une Europe fédérale devra intégrer les niveaux étatique et régional sur la base d'un échange et d'une répartition équilibrée des pouvoirs.

Le Parti fédéraliste propose que la Fédération prenne la forme d'un système bicamériste avec une « Assemblée » représentant la population européenne dans son ensemble, sans distinctions nationales (avec des circonscriptions électorales transfrontalières idéalement), et un « Sénat » dont les sièges seraient répartis entre Etats au prorata de leurs populations. Chaque Etat fixerait librement le mode de désignation des représentants élus qu'il souhaite envoyer à cette chambre haute du Parlement européen, qu'ils soient élus nationaux ou locaux.

La Fédération prend pour base de développement l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui c'est-à-dire l'Union européenne. Avant même que celle-ci puisse étendre ses frontières actuelles (question de l'élargissement), le Parti fédéraliste défend l'idée qu'il convienne de mettre un terme au processus d'élargissement pour se concentrer sur la question vitale de la fédéralisation. Une fois la Fédération des 27 Etats membres composant l'Union européenne atteinte, la question de son élargissement pourra se poser de nouveau. Le Parti fédéraliste demande donc le gel de tous les processus actuels d'adhésion.

Après le transfert de la politique monétaire au niveau européen et la création d'un ersatz de citoyenneté, l'Europe doit aller au-delà de l'intéressante mais (très) limitée coopération dans les domaines régaliens. Le Parti fédéraliste propose l'instauration des organisations/systèmes suivants :

- **Diplomatie européenne unique (et non pas commune)** supportée par le premier réseau consulaire du monde grâce au regroupement des réseaux nationaux.

- **Défense unique** regroupant les forces conventionnelles des Etats membres (armées de terre, de mer et de l'air mais également services de renseignements, politique géospatiale, recherche militaire...).
- **Police fédérale** ayant pour mission la gestion des problèmes européens : criminalité organisée, trafics de drogues, trafics d'êtres humains, criminalité transfrontalière, contrefaçons...
- **Justice fédérale** ayant pour tâche de juger de crimes fédéraux (cf. notamment exemples ci-dessus).
- **Politique budgétaire européenne.** L'Europe économique marche sur une jambe puisque seule la politique monétaire est européenne. Les politiques macroéconomiques sont encore gérées au niveau national et il serait temps de se rendre compte que la coordination en ce domaine est une vaste blague. Elle coûte sa cohésion économique et donc une partie de sa croissance au continent. De plus, si les politiques keynésiennes de relance de la croissance par la demande sont inefficaces au niveau national dans le cadre du Marché unique, elles sont envisageables au niveau de l'Union européenne. Nous pourrions ainsi retrouver une marge de manœuvre importante en termes de choix de politiques économiques.
- **Politique monétaire européenne** : il conviendrait d'assouplir les règles et objectifs enserrant l'actuel fonctionnement de la Banque Centrale Européenne.
- **Fiscalité directe européenne** : les fonctions régaliennes réclament un budget adapté. Si les instances européennes assument le destin du continent, elles doivent aussi pouvoir avoir les moyens de le faire. De plus, les impôts inciteraient davantage les élus européens à rendre des comptes aux électeurs, aidant par là l'instauration d'un esprit démocratique européen plus prégnant.
- **Politique migratoire européenne** : sur ce point, la proposition française de débat est intéressante. Les flux migratoires mondiaux justifient une réponse à une échelle adaptée.
- **Développement durable** : soumettre ce domaine à discussion est autre point positif pour la présidence française. Le réchauffement climatique est un problème global : il nécessite une réponse globale. Nul doute que les actions européennes ainsi que la voix européenne aient plus de portée que la cacophonie de 27 pays. Ce domaine englobe également des questions d'intérêt vital pour nous : agriculture, gestion de l'eau, énergie, gestion des matières premières...

Si le fond (les thèmes proposés) de la présidence française constitue une base bien timide, le Parti fédéraliste souhaiterait souligner tout particulièrement l'importance que revêt la forme de la présidence.

Il s'agit ici d'affirmer le besoin d'**exemplarité européenne** de la part du pays assumant la conduite des débats. A titre d'illustration, rappelons-nous la désastreuse présidence italienne menée par Silvio Berlusconi au courant du 2^{ème} semestre 2003... Plusieurs points doivent être soulignés :

- **Mesurer ses intérêts nationaux à l'aune de l'intérêt commun européen** : la présidence britannique du Conseil menée durant le 2^{ème} semestre 2005 avait été en mesure d'avancer

sur de nombreux dossiers car la Grande-Bretagne avait su mettre de côté plusieurs revendications. La présidence ne saurait appeler de ses vœux un esprit constructif de compromis sans pour autant s'appliquer d'abord à elle-même cette règle. La PAC est notamment concernée.

- **Faire les efforts nécessaires à la crédibilité** : l'attitude de la France à l'égard de ses engagements européens, notamment sur la question des déficits budgétaires, n'augure pas des meilleures dispositions d'esprit qui soient. Il convient de faire tous les efforts nécessaires pour remédier à cette situation préjudiciable en termes d'image et de crédibilité.
- **Promouvoir le fonctionnement démocratique** : le président de l'UE devra prendre en compte le rôle fondamental du Parlement européen, qui représente directement les citoyens, en maintenant une étroite collaboration avec cette instance et en lui rendant compte directement, à Strasbourg, de façon trimestrielle, des actions menées par la Présidence. Il doit en être de même pour le président de la Commission et le haut représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC).
- **Faire preuve d'imagination** : la France a régulièrement été à l'origine des plus grandes avancées européennes, à commencer par le projet européen lui-même. En l'honneur de cette histoire, la moindre des choses est de ne pas nous renier nous-mêmes par des propositions en demi-teinte.
- **Respecter ses partenaires** : le style compte beaucoup lors de négociations. Agressivité et menaces sont à proscrire...

Première priorité : les migrations

D'après le site Internet <http://www.touteurope.fr> :

« Lors de la visite à son homologue espagnol le 10 octobre [2007], le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, Brice Hortefeux, a rappelé que l'immigration figurait parmi les priorités fixées par Nicolas Sarkozy pour la Présidence française de l'UE et a annoncé qu'il développerait, dans ce cadre, l'idée d'un "pacte européen sur l'immigration". Ce pacte devrait reposer sur "le refus des régularisations massives", "l'harmonisation des régimes d'asile" et "des négociations sur les accords de réadmission". »

Si le Parti fédéraliste se félicite du fait qu'une présidence fasse clairement du thème des migrations l'une de ses priorités, il n'en déplore pas moins le caractère réduit du champ donné à la question ainsi que le dogmatisme afférent.

La question des migrations dépasse en effet la seule question de l'immigration. Si le continent européen est devenu une terre d'immigration davantage que d'émigration, il est néanmoins nécessaire de tenir compte des deux aspects : nos chercheurs ne partent-ils pas massivement aux Etats-Unis ?

La question européenne des migrations s'inscrit donc dans la question globale des mouvements de population entre les différentes régions du monde, de la répartition des richesses et des compétences.

La présidence française ne semble entrapercevoir la question migratoire qu'à travers le prisme politique d'une supposée « menace » venant des pays du Sud et de l'Est.

Or, les années à venir vont voir l'Europe faire face à de sérieux problèmes dus au vieillissement de sa population et au manque de compétences qualifiées pour certains secteurs d'activité : nous aurons alors besoin de nos voisins.

Pour répondre à ces défis, le Parti fédéraliste propose l'instauration d'une politique migratoire européenne responsable, c'est-à-dire d'une politique décidée au niveau européen qui permette le développement des pays européens tout en ne privant pas de talents utiles les pays d'origine des migrants.

La Fédération, appuyée par sa diplomatie (1^{ère} mondiale), aurait pour charge de répertorier les besoins de main-d'œuvre en Europe en fonction des secteurs d'activité (et non pas des pays), de lancer des appels d'offre dans les autres régions du monde lorsque les capacités européennes ne sont pas suffisantes, d'organiser dans un cadre clairement préétabli le voyage, l'accueil ainsi que le suivi des immigrants. Une telle procédure faciliterait l'intégration des immigrés, en rendant moins impératif le besoin de recourir aux communautés immigrées déjà présentes en Europe, pour leur soutien.

Au sein de ce système, un échelon infraeuropéen (à définir en fonction des besoins et capacités économiques et humains des bassins d'emploi locaux) se verrait réserver un accès privilégié à telle ou telle catégorie de migrants en fonction, d'une part, des besoins préalables qu'il aurait pu exprimer et, d'autre part et dans une optique de flexibilité, des développements survenus depuis.

Dans ce cadre institutionnel, la politique européenne en matière d'immigration économique légale se doit d'être une politique équitable envers le reste du monde. Ainsi, lorsque le vivier de compétences européen ne suffit pas aux besoins et si des déficits régionaux de qualification apparaissent, la Fédération européenne pourra faire appel à des compétences extracommunautaires. L'entrée en Europe d'un immigré **qualifié** répondant aux besoins exprimés par la Fédération ouvrira pour un étudiant de ce même pays – ou, à défaut, d'un pays tiers – la possibilité de suivre une formation en Europe amenant cet étudiant à obtenir les mêmes qualifications que l'immigré qualifié admis sur notre territoire. Ainsi, la politique d'immigration économique européenne ne siphonnera-t-elle pas les pays extracommunautaire : l'arrivée d'un ingénieur agronome malien en Europe permettra à un étudiant – malien ou autre – de suivre une formation d'ingénieur agronome au sein de la Fédération et payée par celle-ci. Afin que le dispositif soit efficace, l'étudiant devra s'engager avant son arrivée à retourner dans son pays d'origine pour un temps donné à l'issue de sa formation. Cette mesure permettra de s'assurer que les jeunes diplômés ne soient pas captés par les besoins européens mais participent au développement de leurs pays.

Si le Parti fédéraliste envisage la question de l'immigration sous l'angle économique, cette position s'inscrit dans une volonté de rééquilibrage de la conception actuelle des politiques migratoires : conçue dans un cadre équitable, la politique européenne quant à l'immigration économique devient ainsi un moyen de valorisation de l'immigration en restaurant son rôle positif. Là où les politiques actuelles perçoivent les immigrés comme une menace, la proposition fédéraliste permet de restaurer l'image des immigrés, venus soutenir de leurs compétences le pays les accueillant.

En parallèle, le Parti fédéraliste prend acte de l'importance des questions de l'immigration illégale et de l'immigration pour raisons familiales et se réserve le droit de faire connaître ses positions sur ces sujets au moment opportun.

En ce qui concerne l'émigration, la politique européenne pourrait viser, en priorité, au retour des individus formés en Europe et partis à l'étranger. Le modèle des bourses Marie-Curie d'incitation au retour pour les chercheurs européens pourrait constituer une base pour un tel système.

Toute politique globale reste enfin inséparable d'une **politique européenne d'aide au développement** et de coopération avec les pays tiers afin de lutter contre l'immigration illégale.

Deuxième priorité : politique énergétique

D'après le site Internet <http://www.touteurope.fr> :

« La politique européenne de l'énergie est étroitement liée à la lutte contre le changement climatique. La France soulèvera les questions liées à la sécurité du continent en matière d'approvisionnement énergétique et devrait promouvoir le rôle du nucléaire dans la lutte contre le changement climatique. »

D'ors et déjà pour partie européenne, via ses relations extérieures (notamment avec la Russie et le Maghreb), la politique énergétique, en tant que besoin vital des Européens, doit être assumée par la puissance publique disposant des moyens les plus conséquents et les plus larges.

Afin d'être efficacement menée, cette compétence doit être du ressort d'une Fédération européenne.

Dans cette perspective, la proposition française d'aborder la question de la sécurité énergétique du continent apparaît pertinente. Toute dépendance européenne dans ce domaine constitue un danger géopolitique lourd à supporter. Néanmoins, cette dépendance européenne est déjà avérée en ce qui concerne la question du gaz.

Le Parti fédéraliste demande avant toute chose l'inscription dans le marbre constitutionnel européen d'un **principe de solidarité entre Européens**.

Ainsi, en matière énergétique, tout pays membre rencontrant des problèmes graves d'approvisionnement devra pouvoir recevoir des autres pays membres de la Fédération l'énergie manquante à son bon fonctionnement.

Un dispositif doit être mis en place en ce sens sous la direction de la Commission européenne. Ce dispositif devra prévoir une répartition des responsabilités énergétiques entre les pays membres à hauteur de la capacité de chacun. Le principe de solidarité ne devra donc pas conduire ces pays à connaître eux-mêmes des problèmes de rupture énergétique.

Du point de vue du *policy mix* énergétique de l'Union européenne, il est clair que le choix du nucléaire est minoritaire à l'heure actuelle en Europe. Alors que l'Allemagne s'est engagée dans la dénucléarisation de son parc de centrales, il serait inapproprié de défendre contre vents et marées le nucléaire comme énergie consensuelle. Et cela d'autant plus que les engagements européens en matière de développement durable (20% d'énergies renouvelables dans le *policy mix* à l'horizon 2020) guident le continent dans la voie du développement de ces technologies propres. Représentant une perspective économique et industrielle prometteuse, l'Europe, dont la France, devrait faire résolument le choix d'investir massivement dans la recherche et le développement des énergies renouvelables.

Le Parti fédéraliste se prononce donc en faveur de la mutualisation des recherches européennes vers les énergies alternatives aux énergies fossiles. Ces recherches devront s'inscrire dans une démarche générale visant à rendre ces énergies accessibles à tous au moindre coût.

Troisième priorité : l'environnement

D'après le site Internet <http://www.touteurope.fr> :

« L'objectif est de développer une Europe du développement durable et de l'innovation. L'accent sera mis sur la réduction des gaz à effet de serre, sur la fiscalité écologique, sur le développement de produits propres et sur la constitution d'un espace européen de la recherche.

Afin de prolonger cette politique, Jean-Louis Borloo élaborera avec ses homologues tchèque et suédois un programme d'action pour la période de juillet 2008 à décembre 2009 et commun aux trois Présidences successives de l'Union Européenne (France, République Tchèque, Suède). Ce programme couvrira les domaines de la lutte contre le changement climatique et la recherche d'un accord post-Kyoto, la qualité de l'air, la défense de la biodiversité, la gestion des déchets et la promotion d'un développement durable. »

Outre les positions défendues dans la partie précédente (politique énergétique), le Parti fédéraliste exprime son intérêt pour l'idée de mettre la question du développement durable parmi les priorités de la présidence française.

L'idée de travailler dans la continuité avec les présidences suivantes (République tchèque et Suède) apparaît comme particulièrement novatrice et intéressante.

Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- La France pourrait montrer l'exemple en respectant (enfin) la directive 75/440/CEE. La situation des nappes bretonnes est tout particulièrement inquiétante (nitrates).
- Les objectifs affichés nécessiteront une réforme en profondeur de la Politique Agricole Commune pour la mettre en accord avec un développement durable de nos territoires agricoles. Les aides allouées devraient se concentrer sur un développement durable des *territoires ruraux*, cesser d'appuyer les grosses entreprises agricoles qui ont les moyens financiers suffisants à leur développement et appuyer les petites-moyennes entreprises agricoles, notamment celles s'engageant dans la voie d'un renforcement de la qualité de leur production (ex : labels). La France doit se préparer à la reconfiguration et à la réduction des aides perçues.
- Un Fonds Européen Environnemental (FEE) devrait être mis en place, sur le modèle du FEDER et du FSE, pour appuyer les zones écologiquement sinistrées à restaurer leur territoire, réhabiliter les écosystèmes menacés et neutraliser les dangers pour l'environnement. Cas envisageables : zones maritimes touchées par les marées noires, arrêt des centrales nucléaires vétustes, réhabilitation des zones chimiquement infectées (ex : friches industrielles), programmes de réinsertion d'espèces en voie de disparition, etc. Ces sujets concernent à l'évidence autant les régions que l'Europe dans son ensemble, voire la planète.

Plus largement, l'objectif doit être d'instaurer en Europe un modèle de **civilisation durable**, respectueux de l'environnement et engagé sur la scène internationale pour diffuser ses valeurs et son modèle. La politique environnementale a vocation à relever d'un échelon fédéral européen, en étroite concertation avec les Etats et les régions.

Quatrième priorité : défense européenne

Allocution du Président de la République française à l'occasion de la conférence des Ambassadeurs (27 août 2007) :

« Je souhaite que les Européens assument pleinement leur responsabilité et leur rôle au service de leur sécurité et de celle du monde. Pour cela, nous avons besoin de renforcer nos capacités de planification et de conduite des opérations; de développer l'Europe de l'armement avec de nouveaux programmes et de rationaliser ceux qui existent; d'assurer l'interopérabilité de nos forces; et que chacun en Europe prenne sa part de la sécurité commune. On ne peut pas continuer avec quatre pays qui payent pour la sécurité de tous les autres. Mais au delà des instruments, nous avons aussi besoin d'une vision commune. Quelles sont les menaces qui pèsent sur l'Europe et avec quels moyens devons-nous y répondre ? Il nous faut élaborer ensemble une nouvelle "stratégie européenne de sécurité". »

Si le Parti fédéraliste approuve l'idée d'une Stratégie Européenne de Sécurité, il l'envisage clairement dans un cadre beaucoup plus ambitieux que celui proposé par la Présidence française.

La Défense européenne étant une fonction régaliennne de la Fédération européenne que le Parti fédéraliste appelle de ses vœux, le Parti fédéraliste demande l'instauration d'un cadre européen unifié en matière militaire.

Inséparable de l'établissement d'une politique européenne des Affaires étrangères unique, ce cadre permettra l'épanouissement d'une politique européenne de Défense unique et la création d'un état-major européen unifié, doté de moyens suffisants pour faire face à ses missions, à savoir :

- les missions dites de Petersberg :
 - o missions humanitaires et d'évacuation ;
 - o missions de maintien de la paix ;
 - o missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les opérations de rétablissement de la paix ;
 - o actions conjointes en matière de désarmement ;
 - o missions de conseil et d'assistance en matière militaire ;
 - o missions de prévention des conflits ;
 - o opérations de stabilisation à la fin des conflits ;
- la sauvegarde de l'intégrité du territoire de la Fédération européenne et des intérêts européens à l'étranger.

A ce dernier titre, la Fédération européenne se refuse le droit de mener toute opération militaire ayant été explicitement interdite, au préalable, par une résolution de l'ONU. Le Parti fédéraliste réaffirme son engagement en faveur du multilatéralisme et du respect du droit international.

Dans une optique de crédibilité de la politique européenne de Défense, le Parti fédéraliste défend l'idée que les forces **actuellement** mises à disposition de l'Union européenne soient constamment susceptibles de remplir leurs obligations envers la politique de défense européenne. Dans le cas où de trop nombreux ou trop contraignants accords militaires bilatéraux ou multilatéraux avec des pays

tiers extracommunautaires empêcheraient un Etat membre de mettre à disposition de l'Union européenne les forces armées pourtant promises, plusieurs de ces accords devraient être remis en cause de manière à ce que l'Etat membre en question puisse de nouveau répondre à ses engagements européens. Les accords européens priment ainsi les accords passés avec des pays tiers en matière militaire.

Enfin, dans le cadre d'une Europe fédérale disposant d'une politique étrangère unique, une armée fédérale européenne devra être créée et alimentée par le budget de la Fédération à hauteur de 2% du PIB européen. Ce seuil permettra d'alimenter suffisamment la recherche pour que l'Europe se maintienne aux premiers rangs mondiaux en matière de technologie militaire ainsi que de maintenir le matériel à un bon niveau.

Un tel budget devrait également permettre de soutenir l'émergence d'une véritable industrie de défense européenne, nécessaire à notre indépendance. Parallèlement, un rapprochement entre industriels devra être encouragé, l'Europe n'ayant les moyens que de disposer de deux ou trois grands groupes de défense économiquement viables et capables de décrocher des contrats à l'étranger. EADS est d'ors et déjà l'un de ces groupes (missiles, hélicoptères, transports militaires).

Une armée européenne unique permettrait également de positionner l'Europe comme un partenaire crédible pour les Etats-Unis et restaurerait notre influence au sein de l'OTAN.

Secondée par un outil militaire crédible, la diplomatie européenne n'en serait elle-même que plus efficace et permettrait de compléter le *soft power* (maintien de la paix ; gestion de crise post conflit ; rétablissement d'institutions ; etc.) mondialement reconnu comme une compétence européenne par des capacités de *hard power*.

Le Parti Fédéraliste regrette l'absence des régions, notamment françaises, aux débats en cours. Le Comité des régions ne saurait faire illusion malgré la qualité de ses membres.